



# Pourquoi faut-il trier et bien trier ?

**Bien trier** préserve nos ressources naturelles.

**Bien trier** participe à la création d'emplois locaux : 72 % des déchets bien triés (sac jaune et conteneur à verre) sont réutilisés dans des entreprises vosgiennes (en 2015).

**Bien trier** permet d'agir sur le taux de la taxe : Une tonne de déchets bien triée coûte environ six fois moins cher à traiter qu'une tonne de déchets non recyclables.

## Comment réduire ses déchets ?

### A la maison

En **compostant ses déchets biodégradables**, vous obtiendrez en quelques mois un compost de qualité qui vous permettra de fertiliser vos sols et d'apporter à vos plantations tous les éléments organiques nécessaires à leur développement. Grâce à ce geste, c'est 30% de votre poubelle qui peut ainsi être détournée ! Le SICOVAD vous propose des composteurs à des tarifs préférentiels, renseignements disponibles sur [www.sicovad.fr/compostage](http://www.sicovad.fr/compostage).

En **disant non à la publicité**, avec un autocollant Stop Pub (disponible au SICOVAD) sur sa boîte aux lettres pour ne plus recevoir d'imprimés publicitaires et de journaux gratuits, c'est chaque année 40kg de papier en moins dans notre poubelle !

### Lors d'événements avec mon association

En **utilisant des gobelets réutilisables**, le SICOVAD met gratuitement à disposition de toutes les associations, collectivités et organismes de son territoire 5 000 gobelets réutilisables.

Plus d'info sur : [www.sicovad.fr/prévention](http://www.sicovad.fr/prévention).



### Au restaurant

Depuis 2014 le SICOVAD a développé le concept du «Doggy Bag» sur son territoire par le biais de l'opération **« BON ICI ET BON CHEZ VOUS »**.

Le client peut ainsi remporter les restes de son repas qu'il n'a pas pu terminer dans les restaurants partenaires grâce à des contenants fournis gratuitement par le SICOVAD.

Liste des restaurants partenaires sur [www.bonicietbonchezvous.fr](http://www.bonicietbonchezvous.fr)

## Infos pratiques !

### Collecte des encombrants

Le SICOVAD, en partenariat avec l'association AMI, organise la collecte des encombrants sur demande. A partir de mi janvier si vous souhaitez bénéficier du service d'enlèvement des encombrants vous devez en faire la demande, soit en remplissant le formulaire en ligne accessible sur : [www.encombrants.sicovad.fr](http://www.encombrants.sicovad.fr) soit par téléphone au **03 55 19 00 20** pendant la période de demande qui correspond à votre commune.

### Horaires des déchèteries

Ils sont disponibles sur internet [www.sicovad.fr/pratique](http://www.sicovad.fr/pratique) ou au **N° VERT 0 800 109 701 (appel gratuit)**.

